
BUDGET DU MANITOBA 2013

Les documents offerts en français sur le site Internet

www.gov.mb.ca/finance/index.fr.html comprennent :

- Discours du Budget 2013 du Manitoba
- Budget 2013
- Budget des dépenses et des recettes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014
- Bulletin de nouvelles fiscales
- Rapports financiers
- Points saillants de l'économie du Manitoba
- Statistiques économiques

Ces documents sont disponibles en d'autres formats sur demande.

This document is available on the Internet at:

www.gov.mb.ca/finance

Information available at this site includes:

- The 2013 Manitoba Budget Address
- Budget 2013
- Budget Papers
 - A Economic Review and Outlook
 - Appendix 1: Manitoba's North
 - Appendix 2: Growing Rural Manitoba – Investing in Sustainable Growth Opportunities
 - B Supplementary Financial Information
 - C Taxation Adjustments
 - Appendix 1: Manitoba Tax Expenditures
 - Appendix 2: The Manitoba Advantage
 - Appendix 3: Manitoba's Competitive Environment for Manufacturing
 - D Update on Fiscal Arrangements
 - Appendix: Description of Major Federal Transfers to Provinces and Territories
 - E Reducing Poverty and Promoting Social Inclusion
 - Appendix: Manitoba's Indicators of Poverty Reduction and Social Inclusion
- Estimates of Expenditure and Revenue for the Fiscal Year Ending March 31, 2014
- Tax News
- Financial Reports
- Economic Highlights
- Economic Statistics

Available in alternate formats upon request.



Imprimé sur du papier recyclé.

ISSN 1913 - 2492

BUDGET 2013

TABLE DES MATIÈRES

BUDGET SOMMAIRE 2013-2014	1
STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE	7
ANNEXES	
1 STATISTIQUES FINANCIÈRES SOMMAIRES DU MANITOBA.....	19
2 BUDGET SOMMAIRE – GUIDE DE L'UTILISATEUR	23
3 ENTITÉS INCLUSES DANS LE BUDGET SOMMAIRE (PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT).....	33
DOCUMENTS BUDGÉTAIRES	
A. Economic Review and Outlook (en anglais seulement)	
B. Supplementary Financial Information (en anglais seulement)	
C. Taxation Adjustments (en anglais seulement)	
D. Update on Fiscal Arrangements (en anglais seulement)	
E. Reducing poverty and Promoting Social Inclusion (en anglais seulement)	

■ AVANT-PROPOS

Le Budget 2013 fournit un aperçu financier du périmètre comptable du gouvernement, qui inclut les opérations fondamentales du gouvernement, les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges. Le Budget sommaire du Manitoba est conforme aux normes comptables établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et respecte entièrement les principes comptables généralement reconnus (PCGR). Un budget sommaire présente un portrait complet de la façon dont le gouvernement provincial et les entités qui y sont liées fonctionnent dans leur ensemble et du coût global de la prestation de services et de programmes à la population du Manitoba.

Par souci de transparence et par respect de l'obligation de rendre compte, les tableaux 1 et 2 du présent document montrent le Budget sommaire en détail et la conciliation avec les dépenses et les recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement.

En outre, le Budget 2013 contient une version actualisée de la Stratégie de gestion financière, une stratégie qui énonce les priorités du gouvernement en matière de gestion des finances, ainsi qu'un ou plusieurs résultats mesurables pour chacune des priorités. Un rapport sur ces résultats sera présenté à l'automne 2014.

Les renseignements fournis dans le présent document aideront le public à apprécier le contexte fiscal et l'état de la situation financière du gouvernement.

BUDGET SOMMAIRE 2013-2014

BUDGET SOMMAIRE

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014

avec données comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	Budget 2013-2014	Prévisions de 2012-2013	Budget 2012-2013	Variation en % pour 2013-2014	
				par rapport à 2012-2013 Prévisions	Budget
(en millions de dollars)					
SOURCES DE RECETTES					
Impôts	3 366	3 291	3 202	2,3	5,1
Autres taxes et impôts	4 015	3 630	3 684	10,6	9,0
Droits et autres recettes	1 987	2 027	2 009	(2,0)	(1,1)
Transferts fédéraux	3 849	3 898	3 889	(1,3)	(1,0)
Recettes nettes des entreprises publiques	738	685	722	7,7	2,2
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	227	233	241	(2,6)	(5,8)
TOTAL DES RECETTES	14 182	13 764	13 747	3,0	3,2
SECTEURS DE DÉPENSES					
Santé	5 660	5 416	5 547	4,5	2,0
Éducation	3 807	3 643	3 605	4,5	5,6
Services à la famille	1 133	1 109	1 066	2,2	6,3
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	2 484	2 466	2 447	0,7	1,5
Justice et autres dépenses	924	950	925	(2,7)	(0,1)
Service de la dette	839	820	858	2,3	(2,2)
TOTAL DES DÉPENSES	14 847	14 404	14 448	3,1	2,8
Ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice	(150)	(57)	(241)		
RÉSULTAT NET POUR L'EXERCICE	(515)	(583)	(460)		
RÉSERVE POUR L'INONDATION PRINTANIÈRE DE 2013					
Dépenses	(30)	-	-		
Recouvrement – Accords d'aide financière en cas de catastrophe	27	-	-		
TOTAL – RÉSERVE POUR L'INONDATION PRINTANIÈRE DE 2013	(3)	-	-		
RECETTES (PERTES) NETTES	(518)	(583)	(460)		

NOTES:

- Les chiffres du Budget de 2012-2013 initialement présentés dans le Discours du Budget 2012 et les prévisions de 2012-2013 publiées dans le rapport financier du troisième trimestre ont été rajustés de manière à être conformes à la présentation actuelle du périmètre comptable du gouvernement.
- Les dépenses et les recettes détaillées pour l'exercice 2013-2014 et la conciliation avec les sommes indiquées pour les opérations fondamentales du gouvernement se trouvent dans les tableaux 1 et 2.
- Les prévisions des dépenses de 2012-2013 comprennent des réductions liées aux Examens de la gestion du portefeuille des programmes.
- Les ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice peuvent constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.
- Les ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice du Budget de 2012-2013 comprennent 128 millions de dollars résultant des Examens de la gestion du portefeuille des programmes.
- Les données ne correspondent pas nécessairement aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

■ BUDGET SOMMAIRE 2013-2014

Recettes

Les recettes en 2013-2014, y compris les sommes issues des nouvelles mesures d'accroissement des recettes, devraient dépasser de 418 millions de dollars les prévisions de 2012-2013, ce qui représente 3 % de plus que prévu.

Les recettes de la catégorie Impôts devraient croître de 75 millions de dollars, compte tenu de la progression attendue de 109 millions de dollars des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers et du recul projeté de 34 millions de dollars du côté des impôts sur les bénéfices des sociétés. Dans la catégorie Autres taxes et impôts, le Budget 2013 prévoit une hausse de 385 millions de dollars, soit 10,6 %, principalement en raison d'une croissance projetée des recettes tirées de la taxe sur les ventes au détail. Par rapport aux prévisions, la catégorie Droits et autres recettes devrait connaître un recul de 40 millions de dollars, soit 2 %. Les recettes nettes des entreprises publiques devraient afficher une hausse de 53 millions de dollars, soit 7,7 %. En outre, on prévoit une diminution des transferts fédéraux de 49 millions de dollars, soit 1,3 %.

Dépenses

Le total du budget des dépenses est révisé à la hausse de 443 millions de dollars, soit 3,1 %, par rapport aux prévisions de 2012-2013.

Toujours par rapport aux prévisions, l'augmentation des dépenses du secteur de la santé est de 244 millions de dollars, soit 4,5 %; les dépenses liées à l'éducation affichent une hausse de 164 millions de dollars, soit 4,5 %; les dépenses dans le secteur des services à la famille grimpent de 24 millions, soit 2,2 %; les dépenses pour le développement des communautés, de l'économie et des ressources devraient croître de 18 millions de dollars, soit 0,7 %; les dépenses du ministère de la Justice augmentent de 13 millions de dollars, soit 2,6 %. Dans l'ensemble, les dépenses du secteur Justice et autres dépenses devraient diminuer de 26 millions de dollars, soit 2,7 %. Les frais de service de la dette devraient pour leur part augmenter de 19 millions de dollars¹.

Dans le Budget 2013, les services à la population représentent 76,3 % des dépenses.

Les dépenses pour la santé comptent pour 38,1 % des dépenses totales.

Les dépenses en éducation représentent 25,6 % des dépenses totales, y compris les dépenses pour les écoles publiques et pour les établissements postsecondaires.

Les dépenses pour les services à la famille, la justice, le logement et le développement communautaire correspondent à 12,6 % du total des dépenses.

¹ Les frais de service de la dette devraient représenter 5,9 cents par dollar de recettes en 2013-2014, soit une réduction de 55,3 % comparativement aux 13,2 cents par dollar qu'ils représentaient en 1999-2000.

Tableau 1

Budget sommaire des recettes – Détails et conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 (en milliers de dollars)

	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des recettes	et recettes d'autres entités comptables	
Sources de recettes			
Impôts			
Impôts sur le revenu des particuliers	2 952 400	-	2 952 400
Impôts sur les bénéfices des sociétés	413 200	-	413 200
Sous-total – Impôts	3 365 600	-	3 365 600
Autres taxes et impôts			
Impôts divers sur les corporations	227 000	-	227 000
Taxes sur les carburants	312 100	13 700	325 800
Taxe sur les transferts fonciers	74 000	-	74 000
Impôt destiné à l'enseignement et aux services de santé	433 500	(107 472)	326 028
Taxe minière	40 000	-	40 000
Taxe sur les ventes au détail	2 047 200	-	2 047 200
Taxe sur le tabac	283 000	-	283 000
Autres taxes et impôts	16 173	-	16 173
Impôts fonciers pour l'éducation	-	676 019	676 019
Sous-total – Autres taxes et impôts	3 432 973	582 247	4 015 220
Droits et autres recettes			
Amendes et frais et autres frais de justice	52 030	-	52 030
Minéraux et pétrole	29 074	-	29 074
Permis et droits - Automobiles et transports routiers	140 530	-	140 530
Parcs, foresterie et conservation (autres droits)	32 446	-	32 446
Loyer de l'énergie électrique	107 700	-	107 700
Frais de services et frais divers	166 196	1 174 579	1 340 775
Partage des recettes des organismes de service spécial	16 880	-	16 880
Droits de scolarité	-	267 673	267 673
Sous-total – Droits et autres recettes	544 856	1 442 252	1 987 108
Transferts fédéraux			
Péréquation	1 799 228	-	1 799 228
Transfert canadien en matière de santé	1 120 800	-	1 120 800
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	442 753	-	442 753
Fonds pour la santé	9 062	-	9 062
Renouvellement de l'infrastructure	22 100	-	22 100
Coûts partagés et autres transferts	144 403	310 440	454 843
Sous-total – Transferts fédéraux	3 538 346	310 440	3 848 786
Recettes nettes des entreprises publiques			
Société manitobaine des alcools et des loteries	615 055	-	615 055
Société d'assurance-dépôts du Manitoba	-	21 561	21 561
Hydro-Manitoba	-	72 000	72 000
Commission des accidents du travail	-	10 608	10 608
Société d'assurance publique du Manitoba	-	18 234	18 234
Sous-total – Recettes nettes des entreprises publiques	615 055	122 403	737 458
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	-	227 302	227 302
Total – Budget des recettes	11 496 830	2 684 644	14 181 474

NOTE : Les dispositions législatives visant à mettre en œuvre la fusion de la Société des alcools du Manitoba et de la Corporation manitobaine des loteries seront présentées lors de la session de printemps.

Tableau 2

Budget sommaire des dépenses — Détails, conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement et résultat du Budget sommaire

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 (en milliers de dollars)

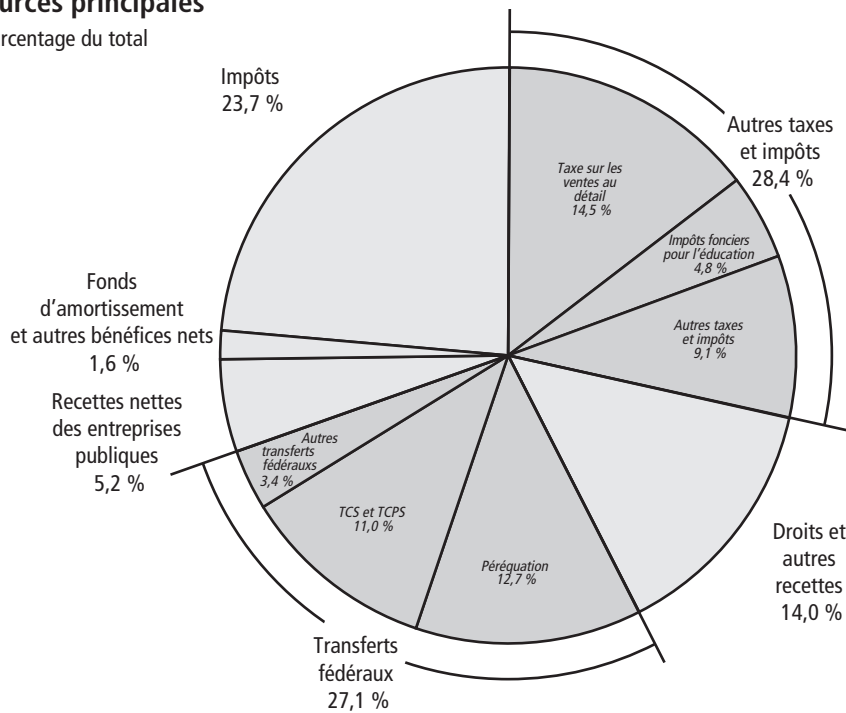
Secteur ou ministère	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des dépenses	et dépenses d'autres entités comptables	
Santé			
Santé	5 230 778	364 592	5 595 370
Vie saine, Aînés et Consommation	55 490	9 112	64 602
Total – Santé	5 286 268	373 704	5 659 972
Éducation			
Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	707 662	599 810	1 307 472
Éducation	1 681 786	817 971	2 499 757
Total – Éducation	2 389 448	1 417 781	3 807 229
Services à la famille			
Enfants et Perspectives pour la jeunesse	47 910	-	47 910
Services à la famille et Travail	1 097 412	(12 034)	1 085 378
Total – Services à la famille	1 145 322	(12 034)	1 133 288
Développement des communautés, de l'économie et des ressources			
Affaires autochtones et du Nord	34 249	2 902	37 151
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales	214 643	255 270	469 913
Conservation et Gestion des ressources hydriques	146 391	(2 155)	144 236
Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce	580 539	22 655	603 194
Logement et Développement communautaire	82 587	137 178	219 765
Infrastructure et Transports	639 203	(140 898)	498 305
Innovation, Énergie et Mines	85 136	23 277	108 413
Administrations locales	398 678	4 663	403 341
Total – Développement des communautés, de l'économie et des ressources	2 181 426	302 892	2 484 318
Justice et autres dépenses			
Assemblée législative	42 560	(1 220)	41 340
Conseil exécutif	2 622	(133)	2 489
Commission de la fonction publique	20 200	468	20 668
Culture, Patrimoine et Tourisme	60 841	5 872	66 713
Régimes de retraite de la fonction publique et autres frais	18 288	52 000	70 288
Finances	69 166	4 093	73 259
Immigration et Affaires multiculturelles	16 892	11 114	28 006
Justice	507 064	13 965	521 029
Sport	11 770	869	12 639
Crédits d'autorisation	31 623	-	31 623
Autres crédits	55 393	-	55 393
Total – Justice et autres dépenses	836 419	87 028	923 447
Frais de service de la dette	230 000	608 682	838 682
Total – Budget des dépenses	12 068 883	2 778 053	14 846 936
Soustraire : Total – Budget des recettes (Tableau 1)	11 496 830	2 684 644	14 181 474
Ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice	(70 000)	(80 000)	(150 000)
Résultat net pour l'exercice	(502 053)	(13 409)	(515 462)
Réserve pour l'inondation printanière de 2013			
Dépenses	(30 000)	-	(30 000)
Recouvrement – Accords d'aide financière en cas de catastrophe	27 000	-	27 000
Total – Inondation printanière de 2013	(3 000)	-	(3 000)
RECETTES (PERTES) NETTES	(505 053)	(13 409)	(518 462)

NOTE : Les ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice peuvent constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.

Recettes en 2013-2014

Sources principales

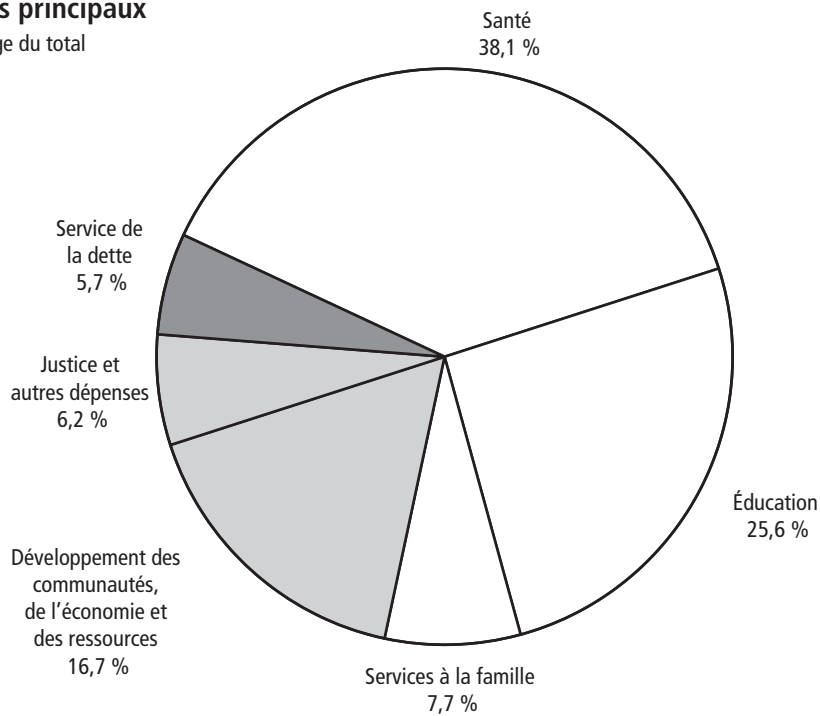
Pourcentage du total



Dépenses en 2013-2014

Secteurs principaux

Pourcentage du total



STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE

■ STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE 2013-2014

Priorités de gestion financière

La Stratégie de gestion financière énonce les priorités du gouvernement en matière de gestion des finances. Ces priorités sont au nombre de quatre et sont chacune assorties d'un ou de plusieurs résultats mesurables. Chacun des résultats mesurables comprend des objectifs pour l'exercice en cours et les années à venir.

En 2013-2014, la Stratégie de gestion financière demeure centrée sur les domaines prioritaires établis au cours des exercices antérieurs et reflète l'approche équilibrée que le gouvernement a adoptée pour revenir à un solde positif.

PRIORITÉ DE GESTION FINANCIÈRE	RÉSULTATS MESURABLES
La transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière	<ul style="list-style-type: none"> • Les perspectives du budget sommaire • Le respect de l'obligation de rendre compte relative aux dépenses et aux recettes des opérations fondamentales du gouvernement
Un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Les cotes de crédit • Les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) • La gestion responsable des ressources publiques
La gestion de la dette	<ul style="list-style-type: none"> • Le remboursement de la dette • Le rapport dette nette/PIB
Le renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> • Les investissements en immobilisations

■ DOMAINE PRIORITAIRE – LA TRANSPARENCE, L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET LA DISCIPLINE FINANCIÈRE

Le gouvernement a mis en œuvre de nombreuses mesures visant à respecter ses obligations de rendre compte et à maintenir la discipline financière, entre autres :

- la production d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), et ce, depuis le 31 mars 2005;
- la mise en œuvre en 2007-2008 d'un processus de production de rapports et de budgets sommaires afin de présenter des renseignements complets sur le coût global de la prestation de services et de programmes à la population du Manitoba et la façon dont fonctionne le périmètre comptable du gouvernement dans son ensemble;
- la publication d'une stratégie de gestion financière dans le cadre du budget annuel et d'un rapport sur les résultats dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice financier;
- la mise en œuvre de la présentation de rapports financiers trimestriels sommaires conformes aux PCGR depuis 2009-2010;
- l'établissement d'un plan visant à réduire les obligations découlant des régimes de retraite non-capitalisés;
- le financement de la part de l'employeur des cotisations pour les services courants de tous les employés;
- l'amortissement de tous les investissements en immobilisations et la prise en compte de tous les coûts connexes dans les crédits annuels des opérations fondamentales du gouvernement.

Dans le Budget 2013, le gouvernement maintient son engagement en ce qui concerne la transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière et met à jour sa stratégie financière équilibrée pour l'exercice 2013-2014 et les exercices ultérieurs.

Résultat mesurable – Les perspectives du budget sommaire

L'activité économique mondiale a été moins soutenue que prévu en 2011 et en 2012, et les gouvernements du monde entier continuent de devoir composer avec la reprise fragile qui suit la dernière grande récession. Étant donné la lenteur de la reprise, le Fonds monétaire international et d'autres prévisionnistes du secteur privé ont récemment revu à la baisse leurs perspectives économiques pour 2013. Bien que l'économie du Manitoba soit traditionnellement l'une des plus stables au Canada, sa croissance continue d'être modeste. D'après les prévisions actuelles du ministère des Finances du Manitoba, la croissance du PIB de 2,2 % en 2012 devrait ralentir pour s'établir en 2013 à 1,9 %. En fonction de l'amélioration de la demande mondiale, le PIB réel du Manitoba devrait croître de 2,3 % en 2014.

Le Budget 2013 est établi d'après une stratégie financière pluriannuelle actualisée qui prévoit un retour à l'équilibre en 2016-2017. Le Manitoba continue de privilégier une approche équilibrée dans la prestation de services tout en tenant compte de l'incertitude persistante des économies mondiales. Le Budget 2013 montre l'approche équilibrée du gouvernement en mettant l'accent sur les points suivants :

- soutenir la croissance économique au moyen de la modernisation des infrastructures essentielles, de la réparation des dommages causés par des inondations passées et d'investissements en vue d'atténuer les répercussions d'inondations futures;
- investir dans les services essentiels de première ligne en continuant d'améliorer les soins de santé, l'éducation et la formation, les services de police et le soutien aux familles;
- gérer les dépenses gouvernementales de manière stratégique afin que les priorités des Manitobains et Manitobaines passent en premier;
- rétablir l'équilibre budgétaire et revenir à un solde positif dans le Budget 2016;
- maintenir l'abordabilité afin que le Manitoba demeure parmi les meilleurs endroits où vivre, travailler et élever une famille.

La faiblesse de l'expansion continue de compliquer la situation des économies du Canada. La stratégie actualisée du Manitoba visant à revenir à un solde positif dans le Budget 2016 maintiendra l'économie forte et croissante.

Les perspectives du budget sommaire

	<u>Prévisions de 2012-2013</u>	<u>Budget 2013-2014</u>	<u>Projections pour 2014-2015</u>	<u>Projections pour 2015-2016</u>	<u>Projections pour 2016-2017</u>
	(en millions de dollars)				
RECETTES					
Opérations fondamentales du gouvernement ¹	11 143	11 524	11 977	12 449	12 937
Autres entités comptables ²	2 621	2 685	2 575	2 618	2 671
TOTAL DES RECETTES	<u>13 764</u>	<u>14 209</u>	<u>14 552</u>	<u>15 067</u>	<u>15 608</u>
DÉPENSES					
Programmes et services fondamentaux du gouvernement ¹	11 825	12 099	12 371	12 639	12 912
Autres entités comptables ²	2 579	2 778	2 696	2 742	2 797
TOTAL DES DÉPENSES	<u>14 404</u>	<u>14 877</u>	<u>15 067</u>	<u>15 381</u>	<u>15 709</u>
Retraitement					
Ressources non utilisées et rajustement en cours d'exercice ³	<u>(57)</u>	<u>(150)</u>	<u>(150)</u>	<u>(150)</u>	<u>(150)</u>
RECETTES (PERTES) NETTES SOMMAIRES	<u><u>(583)</u></u>	<u><u>(518)</u></u>	<u><u>(365)</u></u>	<u><u>(164)</u></u>	<u><u>49</u></u>

¹ Les chiffres comprennent les dépenses de 30 millions de dollars de la réserve pour l'inondation printanière de 2013, lesquelles sont compensées par des recettes de 27 millions de dollars.

² Les chiffres tiennent compte des incidences de la consolidation.

³ Les ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice peuvent constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.

Selon les perspectives du budget sommaire, les recettes des entreprises publiques augmenteront en moyenne de 3,2 % annuellement de 2013-2014 à 2016-2017, tandis que les dépenses de ces mêmes entreprises publiques devraient connaître une croissance moyenne annuelle de 1,8 % pendant la même période.

En ce qui concerne les opérations fondamentales du gouvernement de 2013-2014 à 2016-2017, les recettes devraient progresser en moyenne de 3,9 % annuellement et la hausse annuelle des dépenses devrait se limiter en moyenne à 2,2 %.

Les projections relatives aux opérations fondamentales du gouvernement tiennent compte de l'engagement du gouvernement à revenir à un solde positif tout en protégeant les services essentiels aux familles du Manitoba. Le Budget 2013 prévoit des investissements stratégiques dans l'infrastructure et concentre les nouvelles dépenses sur les services clés. Des facteurs économiques externes liés à l'évolution de l'économie mondiale présentent des risques pour les perspectives économiques du Canada et du Manitoba. Étant donné le niveau élevé d'incertitude de l'économie mondiale, les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que la croissance économique globale du Manitoba demeure relativement stable en comparaison avec celle des autres provinces. Le gouvernement du Manitoba est déterminé à ce que ses recettes nettes sommaières affichent un solde positif à moyen terme, et le Budget 2013 introduit les mesures responsables et novatrices suivantes afin de réduire les coûts gouvernementaux et d'accroître l'efficacité :

- Entreprenariat Manitoba est créé pour offrir un ensemble intégré de programmes et d'améliorations novatrices des services destinés aux entrepreneurs et aux entreprises;

- les activités de la Direction de la réglementation des institutions financières ont été intégrées au nouvel Office des services financiers du Manitoba (anciennement la Commission des valeurs mobilières du Manitoba) pour gagner en efficacité tout en agissant dans l'intérêt public et en protégeant les investisseurs du Manitoba;
- les fusions de bureaux régionaux des ministères de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales, de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques, de l'Entrepreneuriat, de la Formation professionnelle et du Commerce et de l'Infrastructure et des Transports amélioreront l'efficacité tout en assurant la prestation de services publics essentiels;
- les coûts administratifs seront limités et la fonction publique sera réduite de 600 postes en trois ans;
- la réduction de 20 % des salaires des ministres du gouvernement sera maintenue;
- le gouvernement continuera de mettre l'accent sur les priorités de ses programmes fondamentaux.

Ces mesures permettront d'optimiser encore davantage l'utilisation des ressources publiques, de réduire les déficits et de ramener l'équilibre budgétaire en 2016-2017.

Dans le cadre du renouvellement du programme d'appareils de loterie vidéo (ALV) du Manitoba, la Société manitobaine des alcools et des loteries offrira de nouvelles possibilités aux exploitants d'ALV, en remplaçant tous les appareils dans la province, en augmentant jusqu'à cinq le nombre d'ALV dans des sites sélectionnés à rendement élevé, et en ajustant la structure de la commission afin de favoriser les petits sites. De plus, des machines supplémentaires seront mises à la disposition de sites à rendement élevé relevant des Premières Nations.

Le rapport déficit/PIB mesure le déficit financier du gouvernement, soit la somme qui manque pour équilibrer les recettes avec les dépenses, et ce, par rapport à la taille de l'économie globale. De façon générale, il s'agit d'un indicateur de l'importance du manque à gagner relativement à l'ensemble de l'activité économique de la province. La comparaison de ce rapport au fil des ans permet de définir la tendance du déficit. Le déficit du Manitoba en pourcentage du PIB en 2013-2014 devrait s'établir à (0,8) %, ce qui représente une diminution par rapport aux prévisions de 2012-2013 qui le situaient à (1,0) %. Ce pourcentage décroît, traduisant ainsi l'engagement de la Province d'obtenir de meilleurs soldes budgétaires.

L'approche équilibrée comprend des modifications législatives qui tiennent compte des conditions économiques difficiles tout en maintenant l'utilisation d'un plan responsable visant à rétablir l'équilibre budgétaire et à fournir une source de financement durable pour l'infrastructure de base.

Les modifications législatives :

- maintiendront l'obligation d'éliminer le manque à gagner budgétaire et de revenir à un solde positif en 2016-2017;
- maintiendront l'obligation législative de présenter des budgets équilibrés par la suite;
- prévoieront la reprise des remboursements annuels de la dette une fois que l'équilibre aura été rétabli;
- maintiendront la disposition qui permet l'utilisation du compte de stabilisation des revenus pour l'amortissement des augmentations relatives à la dette générale, y compris les frais d'intérêts connexes;
- établiront la nécessité d'investir dans l'infrastructure dès maintenant et à l'avenir;
- maintiendront le critère de transparence relatif aux exigences en matière de rapports.

Au cours des trois derniers exercices, le gouvernement a transféré 360 millions de dollars du compte de stabilisation des revenus pour respecter les exigences législatives susmentionnées. Le Budget 2013 prévoit un retrait de 100 millions de dollars pour le remboursement de la dette seulement, compte tenu des taux d'intérêt qui sont plus bas que prévu.

La stratégie de gestion financière annuelle et un rapport sur les résultats continueront d'être publiés. De plus, des rapports financiers en cours d'exercice présenteront l'état des progrès dans la mise en œuvre de notre stratégie financière équilibrée.

Résultat mesurable – Le respect de l’obligation de rendre compte relative aux dépenses et aux recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement

Des dispositions législatives exigent du gouvernement qu’il produise un sommaire des dépenses et des recettes prévues relativement à ses opérations fondamentales dans le cadre de sa stratégie de gestion financière. Le présent sommaire est conforme au budget principal des dépenses et des recettes de l’exercice.

Bien que, dans le Budget 2013, les dépenses excèdent les recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement, la stratégie financière équilibrée du Manitoba prévoit une réduction des déficits à moyen terme et un retour à l’équilibre dans le Budget 2016.

Dépenses et recettes se rapportant aux opérations fondamentales du gouvernement en 2013-2014

	(Millions de dollars)
Recettes	11 497
Dépenses	12 069
Ressources non utilisées et rajustements en cours d’exercice	(70)
	<u>(502)</u>
Réserve pour l’inondation printanière de 2013	
Dépenses de lutte contre les inondations	(30)
Recouvrement – Aide financière en cas de catastrophe	27
	<u>(3)</u>
Résultat net	<u><u>(505)</u></u>

Les données de fin d’exercice sur les recettes et les dépenses se rapportant aux opérations fondamentales du gouvernement pour 2013-2014 seront présentées dans le rapport sur les résultats de la stratégie de gestion financière, dont le dépôt est prévu à l’automne 2014.

■ DOMAINE PRIORITAIRE – UN GOUVERNEMENT STABLE ET À LA MESURE DE NOS MOYENS

Le gouvernement du Manitoba continue de figurer parmi les gouvernements canadiens qui réussissent le mieux à contenir les coûts. Il arrive à maintenir le caractère abordable de ses programmes en continuant d’améliorer la façon dont il fonctionne et assure la prestation de services.

Le Manitoba utilise ses recettes publiques de manière efficace et efficiente afin d’offrir des services et des programmes gouvernementaux abordables.

Dans le cadre de sa stratégie financière équilibrée, le gouvernement continuera de gérer prudemment les programmes et les services afin de protéger les priorités des Manitobains et Manitobaines.

Résultat mesurable – Les cotes de crédit

Le Manitoba continue de garder sa bonne réputation en matière de responsabilité financière. Le gouvernement utilise une approche mesurée pour rembourser la dette et l'obligation découlant des régimes de retraite, tout en s'efforçant de satisfaire les besoins dans le domaine de la santé et dans divers domaines, et son approche a reçu un accueil positif de la part des agences d'évaluation du crédit.

Cet accueil positif s'est traduit par les hausses des cotes de crédit que lui ont accordées les agences Moody's Investors Service et Standard & Poor's en 2007, et une confirmation par ces mêmes agences de la qualité du crédit de la Province au cours des cinq dernières années.

Pendant la période de reprise économique et financière actuelle, l'économie stable et diversifiée du Manitoba, sa situation financière solide et sa détermination à gérer les finances publiques de manière responsable devraient assurer des perspectives de crédit stables en 2013. En outre, les agences d'évaluation du crédit sont conscientes des conditions économiques difficiles auxquelles toutes les provinces du Canada sont confrontées. L'approche pluriannuelle équilibrée du Manitoba continue de prévoir des retraits du compte de stabilisation des revenus pour rembourser la dette tout en rétablissant l'équilibre budgétaire.

Le gouvernement du Manitoba demeure résolu à gérer ses finances de façon responsable afin de maintenir ou d'améliorer ses cotes de crédit.

Agence d'évaluation du crédit	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
DBRS	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)
Moody's	Aa1	Aa1	Aa1	Aa1	Aa1	Aa1	Aa1
Standard & Poor's	AA-(positive)	AA	AA	AA	AA	AA	AA

NOTE : Au 31 mars (fin de l'exercice financier)

Résultat mesurable – Les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)

Le maintien d'un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens implique une gestion de l'augmentation des dépenses pour répondre à la demande croissante de services de qualité. Le ratio des dépenses totales en pourcentage du PIB constitue une façon efficace de mesurer l'adéquation des dépenses. Ce ratio est resté relativement stable au cours des cinq derniers exercices, et l'on prévoit qu'il diminuera en 2013-2014.

Les ratios des dépenses en pourcentage du PIB figurent dans le tableau qui suit ainsi qu'à l'annexe 1, Statistiques financières sommaires.

	Chiffres réels de 2008-2009	Chiffres réels de 2009-2010	Chiffres réels de 2010-2011	Chiffres réels de 2011-2012	Prévisions de 2012-2013	Budget 2013-2014	Projections pour 2014-2015
	(en %)						
Programmes fondamentaux du gouvernement	18,9	20,0	19,6	20,8	19,5	19,1	18,8
Autres entités comptables	3,3	3,4	3,7	3,8	3,4	3,5	3,2
Service de la dette	1,6	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,3
Total des dépenses	23,8	24,9	24,7	26,1	24,2	24,0	23,3

L'objectif du gouvernement est de maintenir un ratio stable ou à la baisse à long terme.

Résultat mesurable – La gestion responsable des ressources publiques

Une gestion responsable et une utilisation judicieuse des ressources publiques sont essentielles à l'amélioration de l'efficacité du gouvernement. Le gouvernement continue d'examiner des façons de maîtriser les dépenses publiques et d'utiliser l'argent des contribuables de manière efficace et efficiente.

Au moyen de son Budget 2013, le Manitoba continue de freiner la croissance des dépenses liées aux opérations fondamentales du gouvernement. La stratégie financière équilibrée prévoit une croissance des dépenses à moyen terme de 2,2 %, ce qui permet de ramener les déficits à la baisse et de revenir à l'équilibre en 2016-2017. Le respect des priorités du gouvernement et le retour à un budget équilibré rendront nécessaires l'utilisation d'un processus continu d'examen et de révision des priorités relativement au financement actuel et la rationalisation des activités internes afin de trouver des manières de faire baisser les coûts.

En effet, le gouvernement travaille à la mise en place d'un processus continu d'examens et de réformes internes dans le but d'offrir aux Manitobains et Manitobaines des opérations, des programmes et des services publics qui sont novateurs, efficaces et abordables. Conformément aux objectifs, des initiatives de gestion allégée seront mises en œuvre tout au long de l'exercice. Entre autres, le gouvernement continuera de réorganiser ses bureaux et de regrouper le personnel des ministères là où la situation s'y prête, tout en veillant à ce que les niveaux de services demeurent constants.

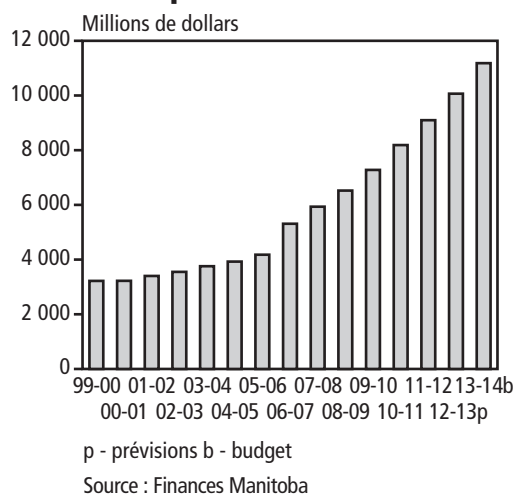
Le gouvernement continuera de mettre l'accent sur des réformes qui améliorent le respect de l'obligation de rendre compte et la transparence et sur des programmes durables qui protègent les priorités des Manitobains et Manitobaines, notamment sur son engagement de réduire la fonction publique de 600 postes en trois ans. Des mesures sont déjà en place afin de respecter cet engagement.

■ DOMAINE PRIORITAIRE – LA GESTION DE LA DETTE

Au fil des ans, le gouvernement n'a cessé de mettre en œuvre des initiatives spécifiques en vue d'assurer une saine gestion budgétaire, entre autres :

- les mesures relatives aux engagements de retraite non capitalisés;
- le financement de la part de l'employeur des droits à pension des services courants;

Immobilisations corporelles – Valeur comptable nette



- l'amortissement de tous les investissements en immobilisations et la prise en compte intégrale de tous les coûts connexes dans les crédits annuels des opérations fondamentales du gouvernement;
- l'établissement d'un plan pour enrayer les déficits des opérations fondamentales du gouvernement pendant la période de relance de l'économie.

Gérer rigoureusement la dette signifie avoir un plan de financement de la dette de type général et de l'obligation découlant des régimes de retraite, tout en procédant aux investissements nécessaires au Manitoba. Le rapport dette nette/PIB est un indicateur clé que les agences d'évaluation du crédit utilisent dans leur analyse des gouvernements provinciaux, car il mesure le niveau d'endettement relativement à la capacité financière d'une province. Comme dans les autres provinces et territoires du Canada, le ralentissement économique a fait augmenter le rapport dette nette/PIB du Manitoba. Comme prévu dans les perspectives du budget sommaire, ce rapport se stabilise en 2014-2015 et revient à une tendance à la baisse au plus tard en 2015-2016.

Résultat mesurable – Le remboursement de la dette

Le gouvernement a versé près de 1 milliard de dollars pour réduire la dette de type général et respecter ses obligations découlant des régimes de retraite. En 2007-2008, la Province a commencé à prendre des mesures concrètes pour régler ses engagements de retraite non capitalisés payables au Régime de retraite de la fonction publique et à la Caisse de retraite des enseignants en empruntant des fonds qu'elle a versés aux deux régimes de retraite pour qu'ils les investissent en son nom.

L'emprunt de sommes pour financer les engagements de retraite non capitalisés est une décision rentable lorsque le coût d'emprunt est moins élevé que la somme du rendement actuariel projeté de l'actif des régimes et du passif croissant découlant des régimes de retraite.

Depuis 2000, le gouvernement a affecté plus de 4,1 milliards de dollars au passif découlant des régimes de retraite, un total composé de plus de 615 millions de dollars en paiements annuels destinés au remboursement de la dette, de 2,6 milliards de dollars en nouveaux placements depuis 2007 et de revenus nets de placement qui devraient atteindre 911 millions d'ici le 31 mars 2014. De plus, le Budget 2013 comprend 176 millions de dollars dans les dépenses des opérations fondamentales du gouvernement pour financer la part de l'employeur des engagements de retraite pour les services courants.

Les possibilités d'emprunter pour rembourser le passif au titre des pensions de retraite sont particulièrement intéressantes lorsque les taux d'intérêt sont très bas, comme c'est le cas en ce moment. Pour cela, le gouvernement évaluera la pertinence d'emprunter de nouveau des sommes pour rembourser une partie du passif restant au titre des pensions de retraite.

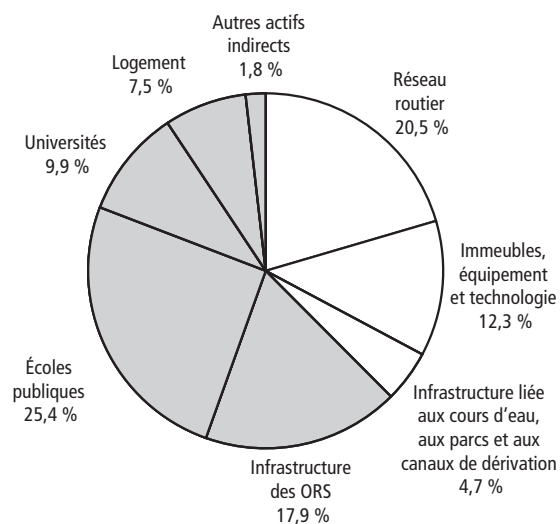
Le gouvernement reste conscient du fait que les investissements en immobilisations sont une priorité afin de soutenir la croissance économique et de subvenir aux besoins futurs des Manitobains et Manitobaines en matière de services. Le coût de ces immobilisations est amorti sur une période déterminée qui représente la durée de vie utile des actifs, conformément aux principes comptables généralement reconnus. On obtient comme résultat final une augmentation de l'investissement dans l'infrastructure pour les Manitobains et Manitobaines accompagnée d'une méthode fixe de remboursement de la dette qui en découle.

L'investissement dans des immobilisations corporelles a augmenté de façon constante au cours des dix dernières années et, si l'on compte l'investissement de 1,7 milliard de dollars du Budget 2013, selon les projections, il totalisera 18,7 milliards de dollars au 31 mars 2014, dont 7,5 milliards de dollars de dette relative auront été éliminés par voie d'amortissement cumulé. La valeur comptable nette de ces immobilisations (coût moins l'amortissement cumulé) a plus que triplé depuis 1999-2000, s'établissant à 11,2 milliards de dollars.

Les communautés du Manitoba et l'économie de la province ont profité au fil des ans des grands investissements en immobilisations publiques, comme les établissements de santé, les universités, les collèges et les écoles, ainsi qu'en infrastructures, comme les routes, les ouvrages de régularisation des eaux et les parcs. Afin de répondre aux besoins des générations d'aujourd'hui et de demain, il est essentiel de continuer à investir dans le renouvellement des diverses immobilisations publiques. Ces investissements procurent à la collectivité des avantages inestimables, et leur valeur assurée ou de remplacement est estimée à plus de 38 milliards de dollars.

Valeur de remplacement des actifs publics¹

Pourcentage du total



Valeur totale : 38,7 milliards de dollars

¹ À l'exclusion des actifs municipaux et des actifs des entreprises publiques comme Hydro-Manitoba.

■ Actifs indirects : 62,5 % □ Actifs directs : 37,5 %

Les totaux ne concordent pas nécessairement à cause de l'arrondissement des chiffres.

Selon des projections, les immobilisations relatives aux opérations fondamentales du gouvernement totaliseront 7,6 milliards de dollars au 31 mars 2014, et 2,6 milliards de dollars de dette relative auront été éliminés par voie d'amortissement cumulé.

Au total, 353 millions de dollars sont compris dans les crédits des opérations fondamentales du gouvernement pour rembourser la dette associée aux immobilisations – 214 millions de dollars pour l'amortissement des actifs de ministères et 139 millions de dollars pour les paiements du principal des actifs dans les domaines de l'éducation et de la santé.

En 2008, on a assisté au début du pire ralentissement économique mondial depuis une génération. Tout le long de la période de faiblesse économique, la stratégie du gouvernement a été de stimuler l'économie, de protéger les emplois et de préserver les services clés. Cette stratégie a aidé le Manitoba à s'en sortir mieux que la plupart des provinces par rapport à la récession. En 2011 et en 2012, au moment même où la relance économique et financière du Manitoba était compliquée par une reprise économique mondiale historiquement faible, le gouvernement a également été forcé de composer avec les effets dévastateurs des inondations. Pendant qu'il poursuit ses efforts en vue de rétablir l'équilibre budgétaire, le gouvernement continuera de bénéficier des investissements stratégiques précédents dans l'économie et de son engagement envers la prudence financière, notamment d'un compte de stabilisation des revenus sain qui aidera à alléger les déficits prévus dans les opérations fondamentales du gouvernement.

La stratégie financière équilibrée du gouvernement maintient l'exigence législative selon laquelle il doit affecter des sommes du compte de stabilisation des revenus pour amortir les augmentations relatives à la dette de type général, y compris les frais d'intérêts connexes, qui sont attribuables aux résultats nets négatifs enregistrés au cours de la période de relance économique. La Province a retiré des fonds du compte de remboursement de la dette pour rembourser 145 millions de dollars de dette en 2010-2011 et a également affecté 340 millions de dollars du compte de stabilisation des revenus au remboursement de la dette, à savoir 90 millions de dollars en 2010-2011, 110 millions de dollars en 2011-2012 et 140 millions de dollars en 2012-2013. Le Budget 2013 affecte 100 millions de dollars additionnels du compte de stabilisation des revenus au remboursement de la dette, ce qui fait un paiement total de 585 millions de dollars. Au retour à un solde positif dans le Budget 2016, la Province reprendra les paiements prévus au titre de la dette de type général.

Le gouvernement dispose d'un plan rigoureux de gestion de la dette, qui comprend des mesures visant à régler la question de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite, la budgétisation de la contribution de l'employeur pour les services courants de tous les employés, l'amortissement de tous les investissements en immobilisations, la prise en compte de l'intégralité des coûts connexes dans les crédits annuels et la continuation du remboursement de la dette pour atténuer les déficits des opérations fondamentales du gouvernement.

Les décisions stratégiques du gouvernement font en sorte que le service de la dette en pourcentage des recettes reste constant. Depuis 1999-2000, le taux des frais de service de la dette a régressé de 55,3 %. Il se situait alors à 13,2 cents par dollar de recettes sommaires, et le Budget 2013 indique un niveau projeté de 5,9 cents.

Même si l'incertitude financière qui persiste a ralenti les progrès dans le remboursement de la dette, le gouvernement demeure déterminé à la réduire au fil des exercices dans le but ultime d'éliminer la dette de type général et le reste des engagements de retraite non capitalisés.

Résultat mesurable – Le rapport dette nette/PIB

La dette nette sommaire représente les actifs financiers (comme l'encaisse ou les placements) moins le total des passifs (comme les emprunts et le financement). Ce sont les passifs restants qui doivent être financés à l'aide de recettes futures.

La dette nette peut augmenter de temps à autre lorsqu'il est nécessaire de faire des investissements en immobilisations, par exemple, le canal de dérivation de la rivière Rouge, l'infrastructure routière ou des immobilisations consacrées à la stimulation de l'économie. Ces investissements orientés vers l'avenir aident à soutenir l'économie du Manitoba.

Par conséquent, il est important de mesurer l'évolution de la dette nette par rapport à la croissance économique, laquelle est représentée par le PIB nominal.

Le rapport dette nette/PIB du Manitoba a diminué, passant de 32,9 % en 1999-2000 à un pourcentage prévu de 28,7 % selon le Budget 2013.

Le gouvernement sait que ce rapport augmentera à court terme étant donné qu'il doit financer des projets nécessaires d'infrastructure, réparer les dommages causés par des inondations passées et faire des investissements pour atténuer les répercussions d'inondations futures.

D'après les perspectives, le rapport devrait diminuer en 2015-2016, conformément à l'engagement du gouvernement à revenir à une tendance à la baisse à long terme.

■ DOMAINE PRIORITAIRE – LE RENOUELEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ET DES IMMOBILISATIONS

L'infrastructure du Manitoba, tant sa construction que son amélioration, est une priorité du gouvernement depuis 1999. Le gouvernement a annoncé en novembre 2008 un plan d'investissement de 4,7 milliards de dollars sur quatre ans pour stimuler l'économie au moyen du financement de projets clés d'infrastructure un peu partout dans la province. De plus, le Manitoba a affecté des recettes tirées de la taxe sur les carburants au financement de l'infrastructure et a adopté en 2011 une loi visant à consacrer l'équivalent d'un septième des recettes provenant de la taxe de vente provinciale aux investissements dans l'infrastructure municipale et le transport en commun. Les investissements records dans les routes et les ponts, les installations de traitement de l'eau et des eaux usées, les établissements de santé, les écoles, les collèges et les universités ont appuyé la croissance et créé de nombreuses possibilités économiques à l'échelle de la province.

Le Budget 2013 confirme l'engagement du gouvernement à financer l'infrastructure tout en continuant de soutenir les structures et les systèmes de services publics qui profitent à la population du Manitoba. Les investissements visent notamment des travaux destinés à réparer les dommages causés par des inondations précédentes et à atténuer les répercussions d'inondations futures.

Résultat mesurable – Les investissements en immobilisations

En appliquant des principes de saine gestion financière, le gouvernement a réussi à accroître ses actifs tout en maintenant un niveau d'endettement gérable. Depuis l'an 2000, le gouvernement a investi 11,3 milliards de dollars dans des immobilisations publiques, à savoir 3,8 milliards de dollars pour la rénovation et la construction d'hôpitaux, d'universités, de collèges et d'écoles publiques, 4,3 milliards de dollars pour l'amélioration du réseau routier de la province et 3,2 milliards de dollars pour le canal

de dérivation du Manitoba, la modernisation et l'amélioration des logements subventionnés, l'amélioration des immeubles occupés par la fonction publique, et l'infrastructure des parcs et des terrains de camping.

La valeur assurée ou de remplacement de ces immobilisations est estimée à plus de 38 milliards de dollars (voir le graphique de la page 15).

Dans le Budget 2013, le gouvernement investit dans des infrastructures liées aux inondations et d'autres infrastructures dont on a grand besoin afin de répondre aux besoins des Manitobains et Manitobaines à l'avenir. Cela signifie notamment l'amélioration du réseau routier, des installations de traitement des eaux usées et des établissements de santé de l'ensemble de la province, la construction et la rénovation de logements subventionnés, qui sont particulièrement nécessaires, et la modernisation des écoles et des établissements d'enseignement postsecondaire.

Le Budget 2013 comprend des investissements en immobilisations de 1,8 milliard de dollars pour soutenir le maintien de la croissance économique, réduire les frais d'entretien et offrir aux Manitobains et Manitobaines les services dont ils auront besoin, comme l'indique le tableau ci-dessous.

	Millions de dollars, en 2013-2014
Réseau routier (y compris la préservation et les routes d'hiver)	622
Universités, collèges et écoles publiques	228
Établissements de santé	350
Canal de dérivation du Manitoba et infrastructure liée aux ressources hydriques	48
Logement (y compris les contributions de tierces parties)	333
Aide aux tierces parties	123
Immeubles occupés par la fonction publique	71
Infrastructure des parcs et des terrains de camping	24
	<u>1 799</u>

L'engagement du gouvernement en ce qui a trait aux investissements dans l'infrastructure et au renouvellement des immobilisations, conjugué à son approche financièrement prudente dans la budgétisation et la gestion de la dette, continueront d'avoir des retombées positives pour la population du Manitoba.

ANNEXE 1
STATISTIQUES FINANCIÈRES SOMMAIRES
DU MANITOBA

Statistiques financières sommaires du Manitoba

	Budget 2013-2014	Prévisions de 2012-2013	Chiffres réels de 2011-2012	Chiffres réels de 2010-2011	Chiffres réels de 2009-2010	Chiffres réels de 2008-2009
(en millions de dollars)						
ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES						
Recettes						
Impôts	3 366	3 291	3 124	2 922	2 659	2 841
Autres impôts	4 015	3 630	3 531	3 406	3 281	3 276
Droits et autres recettes	1 987	2 027	1 906	1 828	1 792	1 722
Transferts fédéraux	3 849	3 898	4 332	4 047	3 924	3 866
Recettes nettes des entreprises publiques	738	685	713	807	789	764
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	227	233	249	230	220	296
Total des recettes	14 182	13 764	13 855	13 240	12 665	12 765
Dépenses						
Santé	5 660	5 416	5 328	5 044	4 831	4 590
Éducation	3 807	3 643	3 489	3 330	3 227	3 091
Services à la famille	1 133	1 109	1 013	978	1 295	1 192
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	2 484	2 466	2 771	2 400	1 813	1 729
Justice et autres dépenses générales	924	950	1 438	894	926	882
Service de la dette	839	820	815	773	756	830
Total des dépenses	14 847	14 404	14 854	13 419	12 848	12 314
Ressources non utilisées et rajustements en cours d'exercice	(150)	(57)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	(515)	(583)	(999)	(179)	(183)	451
Réserve pour l'inondation de 2013						
Dépenses	(30)	-	-	-	-	-
Recouvrement – Accords d'aide financière en cas de catastrophe	27	-	-	-	-	-
Total de la réserve pour l'inondation de 2013	(3)	-	-	-	-	-
Recettes (pertes) nettes	(518)	(583)	(999)	(179)	(183)	451
Garanties, obligations et emprunts provinciaux						
Programmes gouvernementaux généraux	8 659	8 254	7 803	6 955	6 863	6 400
Programmes gouvernementaux – Aide fédérale pour les inondations	-	276	326	-	-	-
Programmes gouvernementaux – Régimes de retraite	2 595	2 595	2 595	2 355	2 175	1 850
Régie de l'hydro-électricité	11 046	9 608	8 999	8 362	7 730	7 499
Autres organisations de la Couronne	2 397	2 247	1 926	1 641	1 478	1 341
Établissements de santé	1 314	1 162	1 094	1 015	949	831
Autres	17	27	37	51	65	78
Investissements en immobilisations	4 089	3 668	3 195	2 546	1 846	1 411
Sous-total	30 117	27 837	25 975	22 925	21 106	19 410
Autres obligations						
Obligation découlant des régimes de retraite	7 264	6 892	6 697	6 545	6 392	6 152
Actif des régimes de retraite	(5 266)	(5 083)	(5 063)	(4 814)	(4 624)	(4 161)
Obligation nette découlant des régimes de retraite	1 998	1 809	1 634	1 731	1 768	1 991
Dette contractée pour la Régie de l'hydro-électricité et remboursable par celle-ci	(10 698)	(9 445)	(8 742)	(8 199)	(7 479)	(7 177)
Dettes détenues par les entreprises publiques pour l'éducation et la santé	535	505	505	471	443	406
Autres dettes des organisations de la Couronne	266	266	266	263	255	262
Sous-total	(7 899)	(6 865)	(6 337)	(5 734)	(5 013)	(4 518)
Total de l'ensemble des garanties, des obligations et des emprunts provinciaux	22 218	20 972	19 638	17 191	16 093	14 892
Rajustements pour obtenir la dette nette sommaire						
Garanties	(351)	(166)	(257)	(165)	(255)	(326)
Actifs financiers nets	(4 113)	(4 687)	(4 870)	(4 501)	(4 231)	(3 086)
Dette nette sommaire	17 754	16 119	14 511	12 525	11 607	11 480

NOTES :

- Les chiffres du Budget de 2012-2013 initialement présentés dans le Discours du Budget 2012 et les prévisions de 2012-2013 publiées dans le rapport financier du troisième trimestre ont été rajustés de manière à être conformes à la présentation actuelle du périmètre comptable du gouvernement.
- Les recettes et les dépenses détaillées pour l'exercice 2013-2014 et la conciliation avec les sommes indiquées pour les opérations fondamentales du gouvernement se trouvent dans les tableaux 1 et 2.
- Les ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice peuvent constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.
- Les données ne correspondent pas nécessairement aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Statistiques financières sommaires du Manitoba

	Budget 2013-2014	Prévisions de 2012-2013	Chiffres réels de 2011-2012	Chiffres réels de 2010-2011	Chiffres réels de 2009-2010	Chiffres réels de 2008-2009
(variation en %)						
Variation annuelle						
Impôts	2,3	5,3	6,9	9,9	(6,4)	7,1
Autres taxes et impôts	10,6	2,8	3,7	3,8	0,2	(0,4)
Droits et autres recettes	(2,0)	6,3	4,3	2,0	4,1	5,8
Transferts fédéraux	(1,3)	(10,0)	7,0	3,1	1,5	7,5
Total des recettes	3,0	(0,7)	4,6	4,5	(0,8)	2,2
Santé	4,5	1,7	5,6	4,4	5,3	8,5
Éducation	4,5	4,4	4,8	3,2	4,4	(4,1)
Service de la dette	2,3	0,6	5,4	2,2	(8,9)	(3,9)
Total des dépenses	3,1	(3,0)	10,7	4,4	4,3	3,1
Dette nette sommaire	10,1	11,1	15,9	7,9	1,1	8,7
(en %)						
Pourcentage du PIB						
Impôts	5,4	5,5	5,5	5,4	5,2	5,5
Autres taxes et impôts	6,5	6,1	6,2	6,3	6,4	6,3
Droits et autres recettes	3,2	3,4	3,3	3,4	3,5	3,3
Transferts fédéraux	6,2	6,6	7,6	7,5	7,6	7,5
Total des recettes	22,9	23,2	24,3	24,4	24,6	24,7
Santé	9,2	9,1	9,4	9,3	9,4	8,9
Éducation	6,2	6,1	6,1	6,1	6,3	6,0
Service de la dette	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5	1,6
Total des dépenses	24,0	24,2	26,1	24,7	24,9	23,8
Dette nette sommaire	28,7	27,1	25,5	23,1	22,5	22,2
Pourcentage des recettes						
Impôts	23,7	23,9	22,5	22,1	21,0	22,3
Autres taxes et impôts	28,3	26,4	25,5	25,7	25,9	25,7
Droits et autres recettes	14,0	14,7	13,8	13,8	14,1	13,5
Transferts fédéraux	27,1	28,3	31,3	30,6	31,0	30,3
Recettes nettes des entreprises publiques	5,2	5,0	5,1	6,1	6,2	6,0
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	1,6	1,7	1,8	1,7	1,7	2,3
(dollars)						
Dollars par habitant						
Total des recettes	11 063	10 863	11 069	10 715	10 382	10 587
Total des dépenses	11 582	11 369	11 867	10 859	10 532	10 213
Service de la dette	654	647	651	626	620	688
Dette nette sommaire	13 850	12 722	11 593	10 136	9 515	9 521
Postes pour mémoire						
Population (en milliers) *	1 281,9p	1 267,0	1 251,7	1 235,7	1 219,9	1 205,7
PIB (valeur de marché) (M\$)	61 850p	59 405p	56 947	54 275	51 554	51 676

Source : Finances Manitoba

* population officielle au 1^{er} juillet

p - prévisions

ANNEXE 2

BUDGET SOMMAIRE – GUIDE DE L'UTILISATEUR

■ INTRODUCTION

Le présent guide vise à faire connaître au lecteur le format du Budget du Manitoba. Il est composé de trois parties, à savoir une présentation générale de la structure du Budget sommaire, le Budget sommaire et les tableaux annotés, et une foire aux questions.

Le tableau 1 (Budget sommaire des recettes) et le tableau 2 (Budget sommaire des dépenses) montrent la façon dont le Budget des dépenses et des recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement est concilié avec des projections globales des recettes et des dépenses pour les autres entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement afin de produire le Budget sommaire.

Même si les recettes et les dépenses additionnelles d'entités telles les universités, les écoles publiques et les entreprises publiques sont maintenant comprises dans le Budget sommaire, la relation existante entre le gouvernement et les entités qui y sont liées ne change pas. L'utilisation par le gouvernement du Budget sommaire n'a aucune incidence sur la gouvernance de ces entités ni sur leurs relations avec lui.

■ STRUCTURE DU BUDGET SOMMAIRE

Le Budget sommaire fournit une vue d'ensemble des recettes et des dépenses de tout le périmètre comptable du gouvernement. Les recettes y sont regroupées en six catégories.

- Impôts : ce sont entièrement des recettes des opérations fondamentales du gouvernement.
- Autres taxes et impôts : recettes qui incluent la taxe sur les ventes au détail et toutes les autres recettes fiscales des opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que les impôts fonciers perçus à titre d'aide à l'éducation.
- Droits et autres recettes : entre autres, les droits d'immatriculation des véhicules, les droits relatifs aux parcs et aux forêts, et les montants perçus par diverses organisations de la Couronne (par exemple pour les services de santé non assurés, ou les recettes de location de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba), ainsi que les droits de scolarité perçus par les universités et les collèges.
- Transferts fédéraux : les paiements de péréquation, les paiements du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, ainsi que d'autres transferts et paiements. Ils sont destinés, pour la plupart, aux opérations fondamentales du gouvernement, bien que certains fonds fédéraux soient versés directement à des entités n'intervenant pas dans lesdites opérations (par exemple, les subventions au logement remises à la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba, les primes d'assurance pour les programmes agricoles et les subventions pour l'éducation publique).
- Recettes nettes des entreprises publiques : recettes qui représentent les revenus nets de l'ensemble des entreprises publiques. Elles sont intégrées aux états financiers sommaires selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation et comprennent les revenus de la Société manitobaine des alcools et des loteries, dont les recettes nettes continuent d'être comptabilisées à titre de recettes des opérations fondamentales du gouvernement.
- Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets : recettes qui sont des intérêts et d'autres gains découlant des placements du Fonds d'amortissement et d'autres placements des opérations fondamentales du gouvernement et d'autres entités comptables. Aux fins des prévisions budgétaires relatives aux opérations fondamentales du gouvernement, les gains sur les placements sont soustraits des frais de service de la dette.

Les dépenses sont regroupées en principaux secteurs. La liste des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement est fournie à l'annexe 3.

- Santé : toutes les dépenses relatives à la santé, y compris les activités du ministère de la Santé, du ministère de la Vie saine, des Aînés et de la Consommation, de tous les offices régionaux de la santé, des hôpitaux et des autres entités du domaine de la santé comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.
- Éducation : toutes les dépenses relatives à l'éducation aux niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire, y compris les frais de fonctionnement des universités et des collèges, ainsi que les dépenses relatives aux activités du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation et du ministère de l'Éducation. Le secteur comprend également les fonds additionnels destinés au régime de retraite des enseignants et des programmes financés par d'autres sources.
- Services à la famille : toutes les dépenses relatives aux services sociaux et aux programmes pour les jeunes, y compris les activités du ministère des Services à la famille et du Travail et du ministère des Enfants et des Perspectives pour la jeunesse.
- Développement des communautés, de l'économie et des ressources : comprend les dépenses relatives à l'infrastructure et à d'autres services gouvernementaux, y compris les activités des ministères des Affaires autochtones et du Nord, de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales, de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques, de l'Entreprenariat, de la Formation professionnelle et du Commerce, du Logement et du Développement communautaire, de l'Infrastructure et des Transports, de l'Innovation, de l'Énergie et des Mines, et des Administrations locales.
- Justice et autres dépenses : comprend les dépenses engagées pour les services du ministère de la Justice et les activités de l'Assemblée législative, le Conseil exécutif, la Commission de la fonction publique, le ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, le régime de retraite de la fonction publique et autres frais, le ministère des Finances, le ministère de l'Immigration et des Affaires multiculturelles, Sport Manitoba, les crédits d'autorisation et les autres crédits.
- Service de la dette : comprend les frais d'intérêts et les dépenses connexes liés à la Caisse de retraite des enseignants, à la Caisse de retraite de la fonction publique, au financement des immobilisations et aux emprunts de portée générale relatifs à tous les emprunts sommairess de la Province, à l'exclusion des frais de service de la dette contractée pour la Régie de l'hydro-électricité et remboursable par celle-ci. Ces frais sont pris en compte dans les recettes nettes des entreprises publiques.

Les ressources non utilisées et les rajustements en cours d'exercice sont des sommes qui peuvent représenter une augmentation des recettes ou une réduction des dépenses.

Les recettes (pertes) nettes constituent « le résultat net », à savoir le résultat après que les dépenses ont été soustraites des recettes. Elles représentent le résultat financier du périmètre comptable du gouvernement pour l'exercice.

■ BUDGET SOMMAIRE ANNOTÉ

Le Budget sommaire comprend les recettes et des dépenses de toutes les entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement. Les montants sont rajustés dans le cadre de la consolidation afin d'éviter une double comptabilisation de recettes ou de dépenses.

BUDGET SOMMAIRE			
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014			
Avec données comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2013			
	Budget	Prévisions de	Budget
	2013-2014	2012-2013	2012-2013
(en millions de dollars)			
SOURCES DE RECETTES			
Impôts	3 366	3 291	3 202
Autres taxes et impôts	4 015	3 630	3 684
Droits et autres recettes	1 987	2 027	2 009
Transferts fédéraux	3 849	3 898	3 889
Recettes nettes des entreprises publiques	738	685	722
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	227	233	241
TOTAL DES RECETTES	14 182	13 764	13 747
SECTEURS DE DÉPENSES			
Santé	5 660	5 416	5 547
Éducation	3 807	3 643	3 605
Services à la famille	1 133	1 109	1 066
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	2 484	2 466	2 447
Justice et autres dépenses	924	950	925
Service de la dette	839	820	858
TOTAL DES DÉPENSES	14 847	14 404	14 448
Ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice	(150)	(57)	(241)
RÉSULTAT NET POUR L'EXERCICE	(515)	(583)	(460)
RÉSERVE POUR L'INONDATION			

Comprend les impôts fonciers pour l'éducation.

Comprend les droits de scolarité des universités et des collèges.

Les transferts fédéraux sont destinés en majorité aux opérations fondamentales du gouvernement, mais certaines entités reçoivent aussi directement des transferts fédéraux ou des contributions pour le paiement de frais partagés.

Comprend toutes les dépenses du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, ainsi que celles des écoles publiques de la maternelle à la 12^e année, des collèges et des universités.

Comprend toutes les dépenses de santé du ministère de la Santé, du ministère de la Vie saine, des Aînés et de la Consommation, des hôpitaux, des offices régionaux de la santé et des autres entités liées au domaine de la santé.

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires définitives approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des exercices financiers et des cycles budgétaires différents de ceux du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de la date de fin d'exercice des opérations fondamentales du gouvernement.

■ BUDGET SOMMAIRE DES RECETTES ANNOTÉ – DÉTAILS ET CONCILIATION AVEC LE BUDGET DES OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT

Tableau 1 – Le tableau 1 regroupe les différentes sources de recettes dans six catégories, ce qui permet de voir les recettes des opérations fondamentales du gouvernement et l'incidence de la conciliation de celles-ci et des autres entités comptables.

Tableau 1			
Budget sommaire des recettes – Détails et conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement			
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 (en milliers de dollars)			
	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
Sources de recettes	Budget des recettes	et recettes d'autres entités comptables	
Impôts			
Impôts sur le revenu des particuliers	2 952 400	-	2 952 400
Impôts sur les bénéfices des sociétés	413 200	-	413 200
Sous-total – Impôts	3 365 600	-	3 365 600
Autres taxes et impôts			
Impôts divers sur les corporations	227 000	-	227 000
Taxes sur les carburants	312 100	13 700	325 800
Taxe sur les transferts fonciers	74 000	-	74 000
Impôt destiné à l'enseignement et aux services de santé	433 500	(107 472)	326 028
Taxe minière	40 000	-	40 000
Taxe sur les ventes au détail	2 047 200	-	2 047 200
Taxe sur le tabac	283 000	-	283 000
Autres taxes et impôts	16 173	-	16 173
Impôts fonciers pour l'éducation	-	676 019	676 019
Sous-total – Autres taxes et impôts	3 432 973	582 247	4 015 220
Droits et autres recettes			
Amendes et frais et autres frais de justice	52 030	-	52 030
Minéraux et pétrole	29 074	-	29 074
Permis et droits - Automobiles et transports routiers	140 530	-	140 530
Parcs, foresterie et conservation (autres droits)	32 446	-	32 446
Loyer de l'énergie électrique	107 700	-	107 700
Frais de services et frais divers	166 196	1 174 579	1 340 775
Partage des recettes des organismes de service spécial	16 880	-	16 880
Droits de scolarité	-	267 673	267 673
Sous-total – Droits et autres recettes	544 856	1 442 252	1 987 108
Transferts fédéraux			
Péréquation	1 799 228	-	1 799 228
Transfert canadien en matière de santé	1 120 800	-	1 120 800
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	442 753	-	442 753
Fonds pour la santé	9 062	-	9 062
Renouvellement de l'infrastructure	22 100	-	22 100
Coûts partagés et autres transferts	144 403	310 440	454 843
Sous-total – Transferts fédéraux	3 538 346	310 440	3 848 786
Recettes nettes des entreprises publiques			
Société manitobaine des alcools et des loteries	615 055	-	615 055
Société d'assurance-dépôts du Manitoba	-	21 561	21 561
Hydro-Manitoba	-	72 000	72 000
Commission des accidents du travail	-	10 608	10 608
Société d'assurance publique du Manitoba	-	18 234	18 234
Sous-total – Recettes nettes des entreprises publiques	615 055	122 403	737 458
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets			
	-	227 302	227 302
Total – Budget des recettes	11 496 830	2 684 644	14 181 474

NOTE : Les dispositions législatives visant à mettre en œuvre la fusion de la Société des alcools du Manitoba et de la Corporation manitobaine des loteries seront présentées lors de la session de printemps.

Les noms des catégories correspondent à ceux du Budget sommaire.

Des types de recettes semblables peuvent être enregistrés dans la colonne des opérations fondamentales du gouvernement et dans celle des autres entités comptables (par ex. : frais de services, transferts pour le paiement de frais partagés).

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires définitives approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des exercices financiers et des cycles budgétaires différents de ceux du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de la date de fin d'exercice des opérations fondamentales du gouvernement.

■ BUDGET SOMMAIRE DES DÉPENSES ANNOTÉ – DÉTAILS, CONCILIATION AVEC LE BUDGET DES OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT ET RÉSULTAT DU BUDGET SOMMAIRE

Tableau 2 – Le tableau 2 regroupe les dépenses dans six secteurs. Il présente le budget des dépenses liées aux opérations fondamentales du gouvernement, les incidences de la consolidation pour éviter la double comptabilisation des dépenses, et les dépenses additionnelles d'autres entités comptables non financées par les opérations fondamentales du gouvernement.

Les dépenses des autres entités comptables sont des dépenses financées par d'autres sources de recettes que celles des opérations fondamentales du gouvernement.

Il s'agit du budget des dépenses soumis à l'approbation de l'Assemblée législative.

Les noms des secteurs correspondent à ceux du Budget sommaire.

Les dépenses d'autres entités comptables sont indiquées à côté des prévisions de dépenses pour le ministère chargé des opérations fondamentales du gouvernement connexes.

Secteur ou ministère	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des dépenses	et dépenses d'autres entités comptables	
Santé			
Santé	5 230 778	364 592	5 595 370
Vie saine, Aînés et Consommation	55 490	9 112	64 602
Total – Santé	5 286 268	373 704	5 659 972
Éducation			
Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	707 662	599 810	1 307 472
Éducation	1 681 786	817 971	2 499 757
Total – Éducation	2 389 448	1 417 781	3 807 229
Services à la famille			
Enfants et Perspectives pour la jeunesse	47 910	-	47 910
Services à la famille et Travail	1 097 412	(12 034)	1 085 378
Total – Services à la famille	1 145 322	(12 034)	1 133 288
Développement des communautés, de l'économie et des ressources			
Affaires autochtones et du Nord	34 249	2 902	37 151
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales	214 643	255 270	469 913
Conservation et Gestion des ressources hydriques	146 391	(2 155)	144 236
Entrepreneuriat, Formation professionnelle et Commerce	580 539	22 655	603 194
Logement et Développement communautaire	82 587	137 178	219 765
Infrastructure et Transports	639 203	(140 898)	498 305
Innovation, Énergie et Mines	85 136	23 277	108 413
Administrations locales	398 678	4 663	403 341
Total – Développement des communautés, de l'économie et des ressources	2 181 426	302 892	2 484 318
Justice et autres dépenses			
Assemblée législative	42 560	(1 220)	41 340
Conseil exécutif	2 622	(133)	2 489
Commission de la fonction publique	20 200	468	20 668
Culture, Patrimoine et Tourisme	60 841	5 872	66 713
Régimes de retraite de la fonction publique et autres frais	18 288	52 000	70 288
Finances	69 166	4 093	73 259
Immigration et Affaires multiculturelles	16 892	11 114	28 006
Justice	507 064	13 965	521 029
Sport	11 770	869	12 639
Crédits d'autorisation	31 623	-	31 623
Autres crédits	55 393	-	55 393
Total – Justice et autres dépenses	836 419	87 028	923 447
Frais de service de la dette	230 000	608 682	838 682
Total – Budget des dépenses	12 068 883	2 778 053	14 846 936
Soustraire : Total – Budget des recettes (Tableau 1)	11 496 830	2 684 644	14 181 474
Ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice	(70 000)	(80 000)	(150 000)
Résultat net pour l'exercice	(502 053)	(13 409)	(515 462)
Réserve pour l'inondation printanière de 2013			
Dépenses	(30 000)	-	(30 000)
Recouvrement – Accords d'aide financière en cas de catastrophe	27 000	-	27 000
Total – Inondation printanière de 2013	(3 000)	-	(3 000)
RECETTES (PERTES) NETTES	(505 053)	(13 409)	(518 462)

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires définitives approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des exercices financiers et des cycles budgétaires différents de ceux du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de la date de fin d'exercice des opérations fondamentales du gouvernement.

■ FOIRE AUX QUESTIONS

Q1 Qu'est-ce qu'un budget sommaire?

R Un budget sommaire est un portrait global des dépenses et des recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement, assorti de projections globales du budget de fonctionnement des organisations de la Couronne, des entreprises publiques et des organismes publics tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges.

On utilise le terme budget sommaire étant donné qu'il s'agit d'une consolidation des recettes et des dépenses liées aux opérations générales des programmes et des ministères — les services gouvernementaux qui relèvent habituellement de l'Assemblée législative — et des fonctions additionnelles qui sont indirectement contrôlées par le gouvernement provincial, comme les écoles publiques et les universités.

Par exemple, les dépenses des écoles publiques financées par les impôts fonciers des divisions scolaires et les paiements de soutien provinciaux sont représentés par un seul montant. Cela permet aux contribuables de voir ce que coûte au total la prestation des services qu'offrent les écoles publiques.

Q2 Comment peut-on connaître les montants des recettes encaissées par le gouvernement et les sommes qu'il compte affecter à ses programmes et à ses services fondamentaux?

R Le détail des dépenses et des recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement est présenté dans le Budget des dépenses et des recettes déposé à l'Assemblée législative. Le Budget sommaire et le Budget des dépenses et des recettes contiennent tous deux des tableaux de conciliation (tableau 1 pour les recettes, tableau 2 pour les dépenses) afin d'aider le lecteur à passer du Budget sommaire au Budget des dépenses et des recettes, ou vice versa.

Q3 Quelles sont les entités comprises dans le Budget sommaire et où puis-je obtenir plus de renseignements sur leurs plans?

R Une liste de toutes les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement figure dans le Budget sommaire, à l'annexe 3. Le Budget sommaire cumule les dépenses et les recettes prévues pour les opérations fondamentales du gouvernement avec les prévisions budgétaires globales des autres entités comptables. Toute question nécessitant plus de renseignements sur le budget de l'une des autres entités devrait être adressée directement à l'entité en question.

Q4 Étant donné que le Budget du Manitoba englobe l'ensemble du périmètre comptable du gouvernement, celui-ci utilisera-t-il les recettes d'autres entités du périmètre comptable pour financer les opérations fondamentales du gouvernement?

R L'utilisation d'un budget sommaire ne change pas la manière dont les opérations fondamentales du gouvernement sont financées. Dans le cadre du Budget sommaire, seules les recettes provenant des entités de la Couronne qui, jusqu'ici, ont toujours été utilisées pour financer les programmes et les services publics (comme celles de la Société manitobaine des alcools et des loteries et des organismes de service spécial établis par le gouvernement) continueront d'être utilisées pour financer les opérations fondamentales du gouvernement.

Q5 Si le gouvernement ne contrôle pas directement les autres entités du périmètre comptable, pourquoi comptabilise-t-il leurs recettes et leurs dépenses avec les siennes dans le Budget sommaire?

R Le gouvernement du Manitoba agit conformément aux recommandations du Bureau du vérificateur général du Manitoba. Les principes comptables généralement reconnus et les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public pour les gouvernements supérieurs du Canada exigent que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux préparent leurs états financiers annuels de la sorte.

- Q6** Quelle est la différence entre les dépenses des opérations fondamentales du gouvernement et les dépenses sommaires?
- R** Les dépenses relatives aux opérations fondamentales du gouvernement reflètent les prévisions de dépenses ministérielles du gouvernement du Manitoba qui sont présentées à l'Assemblée législative et approuvées par celle-ci. Ces dépenses comprennent les subventions accordées aux autres entités comptables du périmètre comptable du gouvernement. Les dépenses sommaires incluent les dépenses supplémentaires des autres entités du périmètre comptable du gouvernement qui sont financées par d'autres sources que celles des opérations fondamentales. Le total sommaire reflète le coût total des services fournis, dans les divers secteurs, qui sont financés à partir des recettes fondamentales du gouvernement et de celles des autres entités comptables.
- Q7** Comment le Budget sommaire traite-t-il l'obligation découlant des régimes de retraite?
- R** L'obligation découlant des régimes de retraite figure en totalité dans les états financiers sommaires; tout changement relatif à cette obligation se reflète donc dans le Budget sommaire. Les charges de retraite incluent les montants financés au moyen des crédits affectés aux opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que des rajustements sommaires pour les augmentations déterminées par calcul actuariel de la valeur du solde impayé de l'obligation découlant des régimes de retraite. Les charges de retraite relatives à la Caisse de retraite des enseignants sont comprises dans le secteur Éducation.
- Q8** Qu'entend-on par incidences de la consolidation?
- R** Les incidences de la consolidation sont des rajustements nécessaires pour inclure les recettes et les dépenses des autres entités comptables dans le Budget sommaire. Elles comprennent les rajustements nécessaires pour présenter les données de manière uniforme et pour éliminer les transactions entre entités du périmètre comptable du gouvernement, dans le but d'éviter la double comptabilisation des recettes et des dépenses dans le résultat sommaire (par exemple, une subvention publique figure comme dépense dans les opérations fondamentales du gouvernement et est éliminée dans les recettes de l'entité comptable concernée).
- Q9** En quoi les autres éléments du résultat étendu consistent-ils et quelle est leur incidence sur les résultats sommaires de la Province?
- R** Les autres éléments du résultat étendu concernent certaines autres entités comptables et représentent des gains ou des pertes non réalisés calculés selon la juste valeur marchande des instruments financiers, par exemple, des actifs financiers susceptibles de vente ou une dette en devise étrangère. Les variations des autres éléments du résultat étendu dépendent de l'écart dans les évaluations au cours du marché en fin d'exercice et constituent par conséquent un aperçu ponctuel de la variation d'une valeur donnée par rapport à la valeur à la même date l'année précédente. Étant donné que les autres éléments du résultat étendu représentent des gains ou des pertes non réalisés, ils n'ont pas d'incidence sur les résultats annuels des activités des autres entités comptables et, par conséquent, ils n'ont pas non plus d'incidence sur les recettes nettes sommaires de la Province. Toutefois, les autres éléments du résultat étendu ont une incidence sur le bilan et donc sur la dette nette de la Province et son rapport dette nette/PIB.

Lorsque les actifs sous-jacents sont vendus ou lorsque la dette publique à l'étranger est éliminée, l'entité comptable enregistre des gains ou des pertes dans ses autres éléments du résultat étendu, ce qui a une incidence sur le résultat net de l'entité comptable concernée et, par le fait même, sur les recettes nettes sommaires de la Province.

■ GLOSSAIRE DE TERMES-CLÉS

Actifs financiers : actifs (exemples : encaisse, investissements, prêts et débiteurs) qui appartiennent au gouvernement et qu'il pourrait facilement convertir en liquidités afin de faire face à ses obligations ou pour financer ses activités futures.

Actifs financiers nets : actifs (exemples : encaisse, investissements, prêts et débiteurs), après avoir soustrait les crédateurs, qui appartiennent au gouvernement et qu'il pourrait facilement convertir en liquidités afin de faire face à ses obligations ou pour financer ses activités futures.

Actifs non financiers : actifs ayant une existence matérielle, notamment les immobilisations corporelles (par exemple les immeubles et les routes) et les biens consommables tels que les inventaires qui ne sont pas normalement convertis en liquidités.

Autres éléments du résultat étendu : prise en compte des gains ou des pertes non réalisés calculés selon la juste valeur marchande de l'instrument financier, par exemple, un placement susceptible de vente ou d'échange ou une dette en devise étrangère. À l'heure actuelle, les normes comptables concernant les autres éléments du résultat étendu s'appliquent uniquement aux autres entités comptables, à l'exception des organismes à but non lucratif. Les autres éléments du résultat étendu sont mesurés d'après la variation des évaluations à la valeur du marché, des taux d'intérêt et des taux de change en fin d'exercice et constituent, par conséquent, un aperçu ponctuel de la variation d'une valeur donnée par comparaison avec la valeur à la même date l'année antérieure.

Autres entités comptables : entités du périmètre comptable du gouvernement comme les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges qui sont directement ou indirectement sous le contrôle du gouvernement, comme le prescrit le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les opérations fondamentales du gouvernement en sont exclues.

Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) : conseil de l'Institut canadien des comptables agréés responsable de l'établissement de normes comptables dans le secteur public en fonction des principes comptables généralement reconnus.

Budget sommaire : comprend les prévisions de recettes et le budget des dépenses pour les opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que des projections globales pour les entités qui sont directement ou indirectement contrôlées par le gouvernement, comme le prescrit le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Dette de type général : emprunts pour les programmes généraux, y compris toutes les valeurs gouvernementales qui ne sont pas des dettes auto-entretenuées ou qui ne découlent pas de l'acquisition d'immobilisations.

Dette nette sommaire : total des passifs du périmètre comptable du gouvernement moins ses actifs financiers. Il s'agit du solde des passifs qu'il faudra payer ou financer à l'aide de recettes futures.

Emprunts : valeurs ou titres émis au nom du gouvernement et vendus aux investisseurs des marchés financiers. On compte parmi ces titres des débentures, des bons du Trésor, des billets à ordre, des obligations à moyen terme et des obligations d'épargne du Manitoba.

Entreprise publique : organisation de la Couronne qui est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales. Elle vend des biens ou offre des services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement, et elle peut poursuivre ses activités au moyen de ses recettes.

Fonds d'amortissement : fonds facilement convertible en liquidités et prévus pour rembourser méthodiquement les emprunts à l'échéance.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite : actifs financiers prévus pour permettre au gouvernement de s'acquitter méthodiquement de ses obligations découlant des régimes de retraite.

Garanties : le gouvernement, dans le cours normal de ses activités, peut garantir le remboursement des dettes ou des

emprunts engagés par des organismes, c'est-à-dire principalement des entreprises publiques. De telles garanties sont fournies pour les obligations d'épargne Hydro Bonds du Manitoba.

Immobilisations corporelles : immobilisations dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont acquises, construites ou développées, et qui sont destinées à être utilisées plutôt que vendues.

Incidences de la consolidation : ajustements nécessaires pour inclure les recettes et les dépenses des autres entités comptables dans le Budget sommaire, et pour éliminer les transactions entre entités dans le but d'éviter la double comptabilisation des recettes et des dépenses (par exemple, une subvention publique figure comme dépense dans les opérations fondamentales du gouvernement et est éliminée dans les recettes de l'entité comptable concernée).

Infrastructure : sous-ensemble d'immobilisations corporelles utilisées par le grand public, par exemple, les parcs, les routes et les ponts.

Juste valeur marchande : valeur que l'on peut obtenir pour un actif financier ou non financier s'il est vendu sur le marché libre.

Obligations : passifs à long terme du gouvernement non productifs d'intérêts, qui peuvent ou non être assujettis à des modalités de remboursement particulières.

Obligation découlant des régimes de retraite : valeur actuarielle de l'obligation non réglée découlant des régimes de retraite du gouvernement et des organisations de la Couronne participantes. La dépense comprend les fonds provenant des crédits relatifs aux opérations fondamentales du gouvernement et l'augmentation, déterminée à l'aide de calculs actuariels, de l'obligation découlant des régimes de retraite.

Opérations fondamentales du gouvernement : composante du périmètre comptable du gouvernement. Il s'agit des opérations du gouvernement, y compris les recettes qui sont directement sous le contrôle du gouvernement, ainsi que les programmes et les services fournis par ses ministères.

Organisation de la Couronne : organisation du périmètre comptable qui a été établie par le gouvernement ou dont il a la propriété exclusive, par exemple, une société d'État comme la Société des services agricoles du Manitoba.

Périmètre comptable du gouvernement : inclut les opérations fondamentales du gouvernement, les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges.

Principes comptables généralement reconnus (PCGR) : pratiques comptables normalisées et lignes directrices pour la présentation de l'information financière, qui sont prescrites par l'Institut canadien des comptables agréés.

Produit intérieur brut (PIB) : valeur marchande totale de tous les biens et services finaux produits par l'économie manitobaine.

Rapport dette nette/PIB (produit intérieur brut) : ratio obtenu en divisant la dette nette du gouvernement par la valeur marchande totale de tous les biens et services finaux produits par l'économie manitobaine. La dette nette est le total du passif de l'État moins ses actifs financiers. Les agences d'évaluation du crédit et d'autres analystes s'en servent couramment pour apprécier la conjoncture financière d'un État et l'évolution de sa capacité à faire face à ses engagements financiers.

Service de la dette : intérêts et autres dépenses liés aux emprunts provinciaux.

Transferts et recouvrements fédéraux : recettes reçues ou à recevoir du gouvernement fédéral.

Valeur de remplacement des actifs : coût de remplacement d'une immobilisation, selon sa valeur actuelle.

ANNEXE 3
ENTITÉS INCLUSES DANS LE BUDGET SOMMAIRE
(PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT)

SANTÉ

- Santé Manitoba
- Action cancer Manitoba
- Diagnostic Services of Manitoba Inc.
- Régime d'assurance-maladie du Manitoba
- Office de financement des immobilisations hospitalières du Manitoba
- Foyers de soins personnels à but non lucratif
- Offices régionaux de la santé (y compris les organismes qui en relèvent)
 - Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs et de l'Est
 - Office régional de la santé du Nord
 - Santé de Prairie Mountain
 - Office régional de la santé du Sud
 - Office régional de la santé de Winnipeg
- Rehabilitation Centre for Children Inc.
- Centre Saint-Amant

Vie saine, Aînés et Consommation

- Vie saine, Aînés et Consommation Manitoba
- Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances
- Conseil des services funéraires du Manitoba
- Fonds de littératie financière
- Fonds d'indemnisation des titres fonciers
- Office d'enregistrement des titres et des instruments
- Bureau de l'état civil

ÉDUCATION

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation

- Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba
- Conseil de l'enseignement postsecondaire
- Collège communautaire Assiniboine
- Université de Brandon
- Université de Saint-Boniface
- Collège Red River
- Collège universitaire du Nord
- Université du Manitoba
- Université de Winnipeg

Éducation

- Éducation Manitoba
- Centre des manuels scolaires du Manitoba
- Commission des finances des écoles publiques
- Divisions scolaires publiques

SERVICES À LA FAMILLE

Enfants et Perspectives pour la jeunesse Manitoba
Services à la famille et Travail Manitoba
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières Nations du nord du Manitoba
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières Nations du sud du Manitoba
Régie générale des services à l'enfant et à la famille
Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis
Bureau du commissaire aux incendies
Fonds pour l'éducation du public sur la sécurité au travail

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS, DE L'ÉCONOMIE ET DES RESSOURCES

Affaires autochtones et du Nord

Affaires autochtones et du Nord Manitoba
Fonds de développement économique local

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba
Fonds de la *Loi sur les machines et le matériel agricoles*
Centre de développement des produits alimentaires
Conseil manitobain de commercialisation du bétail
Commission hippique
Société des services agricoles du Manitoba
Fonds des bourses d'études vétérinaires

Conservation et Gestion des ressources hydriques

Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba
Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba
Pépinière forestière Pineland
Manitoba vert – Solutions écologiques
Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux
Fonds d'aide à la réduction du volume et au recyclage des déchets

Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce

Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce Manitoba
Entreprenariat Manitoba
Société du commerce et de l'investissement du Manitoba
Société de développement du Manitoba
Manitoba Opportunities Fund Ltd.
Taking Charge! Inc. / Se Prendre En Main! Inc.

Logement et Développement communautaire

Logement et Développement communautaire Manitoba
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba
Manitoba Community Services Council Inc.
Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives
Conseil de promotion de la coopération

Infrastructure et Transports

Infrastructure et Transports Manitoba
Terres domaniales et acquisition foncière
Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est
Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier au Manitoba
Organisme chargé de la distribution du matériel
Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd
Leaf Rapids Town Properties Ltd.

Innovation, Énergie et Mines

Innovation, Énergie et Mines Manitoba
Fonds de réserve pour l'abandon
Fonds d'aide à la production de biodiesel
Caisse de soutien aux localités minières
Commission de régie du jeu du Manitoba
Conseil manitobain de la recherche en matière de santé
Fonds de réserve de remise en état des mines
Fonds de réserve de remise en état des carrières
Conseil de l'innovation économique et de la technologie
Centre de technologie industrielle
Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba (M.E.R.L.I.N.)
Fonds d'aide à la production d'éthanol

Administrations locales

Administrations locales Manitoba
Fonds de revitalisation urbaine
Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

JUSTICE ET AUTRES DÉPENSES

Assemblée législative

Assemblée législative

Conseil exécutif

Conseil exécutif

Commission de la fonction publique

Commission de la fonction publique

Culture, Patrimoine et Tourisme

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba
Centre culturel franco-manitobain
Conseil des arts du Manitoba
Société du Centre du centenaire du Manitoba
Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore
Société Voyage Manitoba
Venture Manitoba Tours Ltd.

Régimes de retraite de la fonction publique et autres frais

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Finances

Finances Manitoba
Conseil des corporations de la Couronne
Conseil d'assurance du Manitoba
Office des services financiers du Manitoba

Justice

Justice Manitoba
Fondation commémorative Helen-Betty-Osborne
Société d'aide juridique du Manitoba
Curateur public du Manitoba
Commission de réforme du droit du Manitoba
Bureau du contentieux civil
Fonds d'aide aux victimes

Immigration et Affaires multiculturelles

Immigration et Affaires multiculturelles Manitoba

Sport

Sport
Commission des sports de combat
Sport Manitoba Inc.

ENTREPRISES PUBLIQUES

Société d'assurance-dépôts du Manitoba
Régie de l'hydro-électricité
Société manitobaine des alcools et des loteries
Société d'assurance publique du Manitoba
Commission des accidents du travail

FONDS SPÉCIAUX, ne relevant pas d'un secteur ni d'un ministère

Compte de remboursement de la dette
Compte de stabilisation des revenus

